

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO/ M. ERIC LE DISSES

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : GIPREB : demande de subvention "Etude des pêcheries"

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer au syndicat mixte du GIPREB une subvention d'investissement pour un montant de 5 400,00 € selon le détail présenté dans le rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée